

Olivier BENOIT

**Les chambres régionales des comptes : étude d'une
institutionnalisation**

Thèse soutenue le 19 décembre 2001 à l'Université Paris X - Nanterre

Jury :

Mme Lucile Tallineau, professeure de droit public à l'Université de Paris X-Nanterre, présidente du jury

M. Erik Neveu, professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

M. Rémi Lenoir, professeur de sociologie à l'Université de Paris I

M. Patrick Lehingue, professeur de science politique à l'Université d'Amiens

M. Alain Garrigou, professeur de science politique à l'Université de Paris X-Nanterre, directeur de recherche

Résumé de la thèse

Comment les chambres régionales des comptes sont-elles devenues ces instances productrices d'observations sur les comptes et la gestion des collectivités locales, instances sur lesquelles se focalise aujourd'hui la critique des élus locaux ? Cherchant à répondre à cette question, ce travail invite à entrer dans la réalité des chambres régionales, dont la dynamique ne peut être saisie par les seuls textes de droit. Il vise ainsi à mettre en évidence les mécanismes sociaux à l'œuvre dans l'émergence d'une « institution », entendue comme un ensemble plus ou moins stabilisé de savoirs, de savoir-faire, de pratiques, de croyances portés par des agents aux caractéristiques sociales spécifiques, et également de relations interindividuelles (qui se fixent par exemple dans une hiérarchie), de postes, de rôles et d'attentes réciproques quant aux rôles à tenir. L'étude proposée mobilise un matériau empirique original qui se compose d'entretiens menés avec les membres, passés ou présents, de l'institution (79 enquêtés ont ainsi été interrogés, parfois à plusieurs reprises), d'observations ethnographiques *in situ* effectuées dans quatre chambres régionales des comptes (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Basse-Normandie et Alsace), et d'archives diverses (discours de séances de rentrée, notices biographiques officielles, hommages funèbres, discours de départ en retraite, plans architecturaux, photographies, etc.).

Le propos s'organise en cinq chapitres qui permettent d'appréhender, d'un point de vue dynamique, l'institution émergente dans ses dimensions matérielles, humaines, pratiques et symboliques.

Dans la première section du premier chapitre, intitulé *Le Verbe et la pierre*, prenant pour objet d'étude les différents propos tenus par les législateurs sur les chambres régionales au moment des débats parlementaires des années 82-83, on tente de montrer que l'institution peut d'abord être considérée comme une invention verbale. Mais cette entrée dans le dicible reste cependant très lacunaire quant à l'orientation pratique et symbolique des chambres régionales des comptes, et impose de se détourner des seuls textes et des seuls débats sur le sens à donner aux chambres pour s'intéresser à la matérialité sous laquelle l'institution s'offre au regard et tend à s'imposer.

Quittant alors le verbe pour la pierre, la seconde section intitulée « Ce qu'un bâtiment peut dire », retrace l'histoire de l'édification matérielle des chambres, et cherche surtout à mettre au jour les significations des structures matérielles des chambres régionales qui s'objectivent dans un bâtiment et dans un lieu spécifique. L'analyse des lieux et des bâtiments qui, au terme d'un processus métonymique, finissent par symboliser les chambres, permet de situer l'institution dans un ensemble de relations et de rapports de force dont la matérialité des chambres fournit une trace objectivée, et de commencer à cerner la valeur institutionnelle relativement dépréciée de ces nouvelles instances de contrôle. De plus, le lieu, comme espace vécu et investi de sens par les agents qui y évoluent, objective

et solidifie les différences (notamment hiérarchiques) qui font et fondent les groupes formant l'institution. De la même manière, l'analyse des divers écrits institutionnels (à l'image du courrier officiel ou encore des organigrammes) montre comment l'institution use de certains dispositifs pour se légitimer et s'inscrire dans la réalité avec la force de l'évidence. La démonstration menée dans ce chapitre puise ses instruments empiriques de validation dans un matériau empirique, souvent négligé par les études traditionnelles sur les institutions, rassemblant des extraits de discours officiels, des paroles indigènes recueillies au cours d'entretiens, des photographies des bâtiments des chambres, des archives architecturales et de multiples observations sur les usages sociaux des lieux par les agents.

Délaissant les dimensions matérielles et symboliques des chambres régionales des comptes, le regard se tourne ensuite plus précisément vers les agents qui sont amenés à intégrer cette institution en train de se faire, en train de s'inventer, et dont les propriétés sociales spécifiques déterminent l'orientation pratique et symbolique de l'institution émergente. Cette partie permet entre autres de s'intéresser à la manière dont se constitue et se consolide le groupe des conseillers, qui tout en agrégeant des agents aux origines administratives diverses mais aux propriétés sociales relativement homogènes, tend à se séparer, pour exister comme groupe à part, comme « corps » administratif, d'autres groupes constitutifs des chambres, à l'image des assistants de vérification. Ce chapitre permet de mieux cerner la figure de ce que dans l'analyse on appelle le « conseiller de promotion » qui dans un premier temps imprime sa marque au groupe des conseillers, en pesant sur les pratiques et les représentations qui fondent le groupe institutionnel, en important dans ces nouvelles institutions des savoirs, des savoirs faire et des croyances constitués en amont, au cours d'expériences professionnelles et sociales antérieures. Le conseiller de promotion s'oppose cependant à une autre catégorie de conseillers, que l'on appelle les conseillers-énarques, qui vont chercher à compenser leur désajustement au sein de ces juridictions dominées par un surinvestissement dans certaines actions et croyances, et finir par occuper la position d'un sous-groupe dominant au sein du groupe des conseillers. C'est alors par la restitution des conflits internes aux chambres régionales des comptes qui portent sur le sens pratique et symbolique à donner au métier de conseiller, que l'on peut espérer rendre compte de la genèse des pratiques et des croyances institutionnelles.

Fort des enseignements de la précédente partie et complétant l'analyse des propriétés sociales des agents présents dans les chambres, le troisième chapitre aborde *les chambres en pratique et en pensée*. Il expose les pratiques et les représentations constitutives du métier de contrôleur, au regard des dispositions (éthiques, techniques...), socialement déterminées, des membres des chambres, qui les conduisent à agir et à penser dans un sens déterminé dans leur activité quotidienne de contrôleurs des comptes publics locaux. La figure du fonctionnaire-contrôleur ainsi cernée semble dès lors se heurter au type wébérien du « véritable fonctionnaire », agissant sans haine et sans passion. Après avoir affiné notre connaissance des membres des chambres régionales des comptes, dans leur diversité et leur dynamique, on montre que l'émergence de certaines pratiques distinctives des chambres régionales des comptes, comme celle consistant à vérifier la gestion des collectivités locales et à s'intéresser plus particulièrement à l'ordonnateur, souvent également homme politique, doit être rapportée à un ensemble de tensions internes autour de la définition pratique et symbolique des chambres, tensions dans lesquelles sont pris conseillers de promotion, conseillers-énarques et assistants de vérification. La section consacrée précisément à la question de l'émergence de la pratique de l'« examen de gestion » permet en outre de rappeler que la relation bureaucratique qui met face à face un contrôleur et son contrôlé, s'appréhende avant tout comme une interaction sociale où des protagonistes, inégalement dotés en ressources sociales, techniques, etc., cherchent à faire valoir leur point de vue.

Dans ce jeu de tensions internes qui caractérise les chambres régionales des comptes et détermine leur orientation pratique et symbolique, le président semble occuper une position particulière d'instance d'équilibre. On s'intéressera alors plus précisément à cette figure du président, dans la mesure où elle est une entrée empirique pertinente pour montrer comment se construisent et se solidifient un « poste » et un « rôle » institutionnels. Pour ce faire, une étude précise des propriétés sociales des présidents a été menée à partir des entretiens réalisés avec des présidents encore actifs ou retirés de l'institution, des discours officiels (hommages funèbres, discours de départ en retraite), ou encore des biographies officielles (*Who's who*, annuaire des chambres).

Rompant ensuite avec le discours officiel de l'institution sur elle-même et sur son histoire, dont on aura néanmoins cherché à saisir la logique propre et les *effets d'institution*, on essaie de

resituer l'émergence des chambres régionales des comptes dans une histoire plus réaliste où l'on rappelle les transformations récentes de la gestion financière locale qui rendent possible et pensable l'action des chambres régionales des comptes. Complétant cette brève histoire de la décentralisation, on cherche alors à raconter l'histoire structurale des chambres, en les replaçant dans un réseau d'interdépendances, au côté de tout un ensemble d'autres éléments institutionnels concurrents, démontrant ainsi que les chambres tiennent aussi leurs attributs distinctifs de leurs oppositions avec d'autres institutions, à l'exemple de la Cour des comptes. On essaie également de rappeler la genèse de certains contrôles qu'il faut, pour mieux les comprendre, rapporter aux formes pratiques des oppositions entre les conseillers des chambres et les comptables, entre les conseillers des chambres et les élus locaux. Ce chapitre permet également de réfléchir sur les effets sociaux, en termes par exemple de managérialisation de la vie publique locale, produits par ces nouvelles instances locales de vérification comptable et gestionnaire.

Le dernier chapitre s'intéresse enfin aux produits de l'institution qui en quelque sorte contribuent à produire l'institution. Après un développement qui cherche à rendre compte des conditions pratiques d'élaboration d'un produit institutionnel comme une lettre d'observations définitives, on propose une analyse des relations spécifiques entre les chambres régionales des comptes et les médias qui participent à leur inscription dans le monde social comme une évidence et consolident la croyance en leur validité et en leur nécessité sociales.

Partant d'un objet empirique précis et délimité, cette analyse permet de porter un regard original sur la genèse d'une institution et au-delà d'approfondir les connaissances non seulement sur l'Etat contemporain et ses éventuelles transformations mais aussi sur le personnel d'Etat et par exemple ses relations avec les hommes politiques.

RAPPORT SUR LA SOUTENANCE DE THESE DE MONSIEUR Olivier BENOIT EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE

Titre : Les chambres régionales des comptes : étude d'une institutionnalisation

Jury : Mme Tallineau Lucile, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, Présidente du jury

M. Garrigou Alain, professeur à l'Université de Paris X Nanterre

M. Lehingue Patrick, professeur à l'Université d'Amiens

M. Lenoir Rémi, professeur à l'Université de Paris I

M. Neveu Erik, professeur à l'IEP de Rennes.

La soutenance a eu lieu le 19 décembre 2001 de 9h30 à 13h45.

Madame Lucile Tallineau, présidente du jury, donne la parole à Monsieur Olivier BENOIT qui présente pendant une vingtaine de minutes l'objet de sa thèse, sa méthode et ses propositions.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Alain Garrigou, directeur de la thèse. Celui-ci précise que sans jamais avoir douté des qualités intellectuelles du candidat, un directeur de thèse a souvent de bonnes raisons de douter que ce candidat arrive au bout de son travail.

M. Alain Garrigou souligne ainsi les raisons personnelles d'être heureux de voir M. Olivier BENOIT soutenir sa thèse de doctorat. Devant ce travail bien présenté, on oublierait qu'il comportait des risques particuliers qui ont été surmontés. Le choix du sujet n'allait évidemment pas de soi alors que les Chambres régionales des comptes pouvaient se refuser à l'observation en interdisant tout simplement l'entrée à un enquêteur indiscret. L'institution s'annonçait opaque par principe. Non sans mal et patience, M. Olivier BENOIT est parvenu à faire une vraie enquête de terrain et à donner un travail ethnographique d'une grande richesse. Celle-ci met en valeur le talent d'enquêteur de M. Olivier BENOIT. Du candidat, on pourrait dire qu'il est un forcené de l'objectivation scientifique, traitant sans ménagement les personnages de l'enquête ou académiques. Ici, le traitement des personnages s'apparente souvent à un long meurtre exécuté de sang froid et sans humour alors que le candidat n'en est pas dépourvu. Parfois, l'impression de brutalité peut gêner le lecteur. En ce qui concerne les thèses avancées, la thèse de M. Olivier BENOIT apporte une contribution importante à la sociologie de l'Etat. Sous la forme d'une sociologie de ses agents, M. Olivier BENOIT mène une critique particulièrement stimulante de la définition weberienne du fonctionnaire *sine ira et studio*. Sa démonstration de l'adéquation entre les passions sociales et les exigences fonctionnelles d'une institution inquisitoriale est provocatrice et laissera des traces. De même, la mise en cause de la distinction classique entre tâches gratifiantes et tâches de sanction de la sociologie des organisations emporte la conviction de M. Alain Garrigou. Au total, quoique on puisse reprocher à cette thèse à la fois du point de vue de l'inachèvement de certaines analyses ou du minimalisme conceptuel, non seulement cette thèse apprend beaucoup sur une institution qui restait à découvrir, mais ouvre des perspectives sur la compréhension de l'Etat « au concret », M. Alain Garrigou tient à souligner le courage du candidat.

Monsieur Rémi Lenoir intervenant en second se félicite de voir aboutir un long travail de recherche dont l'objet relève traditionnellement de la science politique, mais dont la méthode fait appel aux techniques et, plus généralement, à la démarche sociologique. Loin de s'en tenir aux textes réglementaires, à la littérature spécialisée en droit ou en sciences politiques, M. Olivier BENOIT a procédé à une enquête qui, si elle accorde une place particulière aux entretiens (plus de 70), utilise toutes les ressources disponibles, parfois fort difficiles à trouver et dont le traitement est toujours délicat. A cet égard, le travail du candidat est exemplaire et manifeste des grandes qualités de sociologue, abolissant, comme il convient de le faire, des frontières obsolètes entre des disciplines aussi proches que la sociologie et la science politique, dès lors que cette dernière recourt aux moyens de validation empiriques des sciences sociales.

S'attaquant à un des corps composant la petite noblesse d'Etat, à la suite de travaux ayant porté sur les secrétaires généraux des mairies, sur les administrateurs civils, les conseillers des tribunaux administratifs, M. Olivier BENOIT prend de front toutes les difficultés épistémologiques qui tiennent au fait que son objet est préconstruit sous toutes les formes que prennent les institutions d'Etat. Mais profitant d'un moment où le corps traverse une crise d'identité due, pour une large part, aux transformations morphologiques et sociales de sa composition (grande hétérogénéité des modes de recrutement, des carrières et des fonctions produit d'une division encore relativement peu établie du travail de contrôle des comptes), à la position dominée par rapport à la Cour des comptes, le corps le plus aristocratique des grands corps d'Etat, il fait apparaître, en creux, tout ce qui constitue un corps par opposition à une profession, et la bureaucratie d'Etat par rapport à des organisations comme des entreprises de conseils et d'audit.

Si la dimension prosopographique de la recherche est sans doute celle qui apporte le plus tant à la recherche qu'aux lecteurs, on peut regretter que les relations de domination symbolique (mais aussi hiérarchique) ne soient pas mieux prises en compte. Cela aurait permis à M. Olivier BENOIT d'appréhender la spécificité des formes d'auto-contrôle des corps de contrôle, à travers notamment la force symbolique du droit, le droit ne se réduisant, certes, pas à des textes, mais faisant de ces derniers des instruments de lutte pour le pouvoir (ne serait-ce que le pouvoir d'être reconnu comme une entité autonome et pas seulement un appendice). Cette réserve n'enlève en rien toutes les qualités qui font du candidat un excellent chercheur. Au contraire, toutes les potentialités qui lui restent à exploiter sont autant de promesses dont la thèse en l'état montre qu'elles seront tenues et feront de cette recherche originale une contribution riche et précieuse à la sociologie du champ étatique, telle qu'elle tend à se développer aujourd'hui aux confins de plusieurs disciplines dont l'histoire, le droit, l'économie, la science politique et la sociologie.

Après les réponses apportées par le candidat, la parole est donnée à Monsieur Erik Neveu.

Celui-ci rend hommage aux qualités de ce travail qui participe d'un processus de réinvestissement de l'analyse des institutions politiques et administratives par la science politique.

M. Erik Neveu souligne en premier lieu la qualité du travail d'enquête et d'ethnographie des fonctionnaires des CRC, la finesse de nombre d'observations, leur capacité à rendre compte du vécu, des représentations, l'attention de M. Olivier BENOIT à une distance réflexive à son enquête, aux effets de biais que peut produire son statut d'enquêteur venu de l'université. Le choix de prêter attention à la composante architecturale des Chambres est également très judicieux et novateur.

Parmi les résultats les plus aboutis et les plus stimulants de cette recherche, Erik Neveu retient :

- Les éléments très forts de cartographie des lignes de clivage et d'interdépendance qui opposent les personnels des Chambres (Conseillers/Assistants... qui est aussi un clivage de genre, Enarques/fonctionnaires recrutés par concours spéciaux, Enarques de promotion/Ressortissants de la Cour des Comptes). Ici le travail d'objectivation, méthodique et souvent minutieux, se combine à la sollicitation des portraits, à des éléments d'entretiens ou d'observation de grande qualité qui apportent un fort éclairage compréhensif sur les pratiques et les rapports au rôle.

- Une attention, trop peu pratiquée en science politique, aux composantes affectives, émotionnelles, pulsionnelles du comportement des fonctionnaires, opposant à une interprétation momifiée du *sine ira et studio* weberien, la mise en évidence d'une *libido censoris*.

- Une description très intéressante de la polyphonie des processus d'institutionnalisation, depuis la sollicitation ou l'invention d'une histoire, via le rôle des rituels, la constitution d'associations, l'effet des bâtiments, la sélection graduelle dans la panoplie des compétences juridiques des Chambres de répertoires de contrôle particulièrement valorisé.

- Enfin, l'attention portée aux jeux de mimétisme, de démarcation, de rapports de force entre les Chambres naissantes et la Cour des Comptes est aussi très stimulant.

C'est donc pour M. Erik Neveu une thèse qui manifeste des qualités d'enquêteur et de chercheur de terrain, traduit sans ostentation de la note de bas de page une vraie culture de sciences sociales, contribue réellement au chantier en cours des analyses sur l'institutionnalisation.

M. Erik Neveu fait aussi état de ses critiques et réserves:

- Sans être formelles, les premières concernent les formes. Des déséquilibres entre sections et chapitres sont parfois considérables, signalant des défauts qui vont au delà de la maladresse de rédaction ou du manque d'attrait pour le prototype du jardin à la française. S'il contient des matériaux précieux, le dernier chapitre est l'exemple achevé de tels manques de cohérences.

- Plus fondamentalement, la question de la preuve peut aussi être posée. Les analyses de M. Olivier BENOIT souffrent plus d'une fois d'une hypothèque. Celui-ci n'établit pas toujours que les propos ou portraits qu'il sollicite (de façon cohérente) à l'appui de ses analyses soient vraiment représentatifs du groupe ou de telle de ses composantes. Le lecteur se demande si d'autres personnages ou propos prélevés à partir du travail de terrain n'auraient pas pu servir une autre lecture. Cette ambiguïté se trouve redoublée par des montées en généralité parfois hâtives (comme la suggestion non étayée de compagnonnages aux « gauchismes » de la part d'un nombre non marginal de conseillers), ou insuffisamment fines (sur la distance à l'argent dont feraient preuve les conseillers).

- Un autre regret peut porter sur le contraste entre la grande qualité du fond de carte sociographique produit par cette thèse, et un manque de précision et de sensibilité dans l'explicitation des effets d'un ensemble de variables que l'auteur repère (trajectoires venues du Trésor, effet préretraite, ancien de la fonction publique territoriale, habitus chrétien). Il y avait là matière à la mise en place d'une galerie sociologique de personnage plus fournie, plus précise, plus attentive que celle proposée à la manière dont des propriétés sociales peuvent produire des effets différenciés en fonction des combinaisons structurales de traits ou de situations au sein desquelles elles jouent.

- Enfin si l'appareil théorique mobilisé apparaît comme judicieux, bien maîtrisé, utilisé sans esbroufe, on peut symétriquement regretter un relatif manque d'ouverture ; peu de sollicitations de textes habituellement méconnus, peu de bricolage par détournement ou glissement de problématiques, quelques oublis discutables (P. Legendre).

Après les réponses apportées par le candidat la parole est donnée à Monsieur Patrick Lehingue.

M. Patrick Lehingue exprime toute l'admiration que lui inspire le travail de M. Olivier BENOIT:

- On a, en premier lieu, affaire à une véritable thèse, à une démonstration argumentée qui jamais ne perd ce fil directeur : « *Sans les hommes qui l'habitent et l'animent, qui s'en parent et s'en emparent, l'institution reste lettre ou matière morte les textes de droit ne disent rien de l'institution à venir* (p. 306) ». Il faut donc pour comprendre la progressive institutionnalisation des jeunes Chambres régionales des Comptes travailler les dispositions sociales extrêmement diverses de leurs membres, montrer comment ils ont investi le poste de ce qu'ils étaient socialement, considérer les CRC comme des configurations qui entrent elles-mêmes dans des relations d'interdépendance conflictuelle avec d'autres institutions (Cour des Comptes, TA, élus locaux,...) et en toutes choses, mettre à plat et en ordre le jeu des dispositions et des pratiques, par un regard sociologique qui ne s'interdit aucun détail, fut-il apparemment insignifiant, ce qui présuppose un gros travail empirique dont on sent à toutes les pages, combien il fut minutieux, rigoureux et méthodique.

- Doit être saluée comme originale et particulièrement bien venue la centaine de pages Consacrée à la pierre, c'est-à-dire à cette forme d'objectivation des hiérarchies trop souvent méconnue en science politique qu'est l'architecture, et au delà les stratégies d'occupation de l'espace.

- De manière plus générale, on aura été impressionné par le coup d'oeil sociologique dont fait constamment preuve M. Olivier BENOIT, l'attention aux détails a priori insignifiants, au paratexte plus qu'au texte, ce qui témoigne d'une vraie maîtrise en acte de ce que Ginzbourg nommait le paradigme indiciaire, le tout mis au service d'une démonstration générale, d'inspiration eliasienne. Sont particulièrement notables les passages sur les usages sociaux des bâtiments, l'homologie des césures haut/bas, hommes/femmes, contrôleurs/vérificatrices : dehors/dedans ; conception/exécution ; la variété des dispositions et des ressources sociales préalablement accumulées qui peut expliquer pourquoi certains conseillers préféreront l'examen de gestion au contrôle des comptes, inclineront à définir le poste en privilégiant la fonction pédagogique ou la fonction répressive. Les réserves sont rares et portent pour l'essentiel :

1) sur le rapport au droit et/ou aux juristes qui peut être considéré comme problématique. Si on partage tout à fait les critiques de la posture juriciste -les textes ne permettraient pas d'augurer du devenir des CRC dans le système politico-administratif français - il semble que poussée à l'extrême, l'indifférence aux règles conduisent à ignorer que les matériaux juridiques constituent aussi, comme le notait déjà Durkheim, une forme d'objectivation des faits sociaux, donc un matériau que la sociologie politique ne saurait récuser a priori.

2) sur le caractère inégalement probant de certains passages, ceux - mais c'est probablement inévitable - de nature sémiologique, ou le constat - probablement juste, mais difficilement démontrable - d'un culte de la dépense modeste (in Ch. III « Ethos de contrôle, esprit de contrôle et vertu du contrôleur »).

3) dans l'optique d'une nécessaire et souhaitable publication, il serait peut être judicieux de reconstituer plus systématiquement l'univers des possibles qui, *ex ante*, caractérisait cette institution émergente, et, à la manière d'Elias, de marquer les étapes d'une progressive réduction du cône de dispersion de ces possibles.

Madame Lucile Tallineau, professeur de droit public et présidente du jury intervient en dernier. Elle fait état de l'intérêt avec lequel elle a lu la thèse et s'associe à ce qui a été dit précédemment sur le coup d'œil d'ethnologue de M. Olivier BENOIT. L'utilisation de la technique de l'enquête, l'acuité du regard donnent une meilleure connaissance de la composition de ces nouvelles institutions et de leur fonctionnement.

Mme Lucile Tallineau émet cependant de sérieuses réserves sur le rapport au droit que traduit ce travail. L'entreprise qui consiste en la reconquête des bases sociologiques dans le domaine des institutions nous paraît ici singulièrement appauvrie par le méconnaissance du rôle organisateur et symbolique de la règle de droit. Dans cette recherche du « concret », du « réel », seul le droit est dépourvu de toute matérialité.

A maintes reprises M. Olivier BENOIT écarte de façon peu scientifique l'argument juridique. Il n'est pas vrai que les chambres régionales des comptes ont dû se constituer dans « le vague et le flou » ; et il est peu rigoureux d'assimiler la loi de 1982 à une « intention verbale ». Les chambres n'ont pas par ailleurs « bricolé un nouveau métier » et les rapports de « domination » entre la Cour des comptes et les chambres ne sont pas le produit d'une pratique sociale.

M. Olivier BENOIT ne semble pas s'être livré à une quelconque analyse des textes, sinon il aurait pu constater que dès 1983 les dispositions essentielles qui ont permis aux juridictions de « se faire » étaient en place (juridictions dépendant en appel de Cour des comptes, corps de magistrats ; moyens d'investigations ; compétence juridictionnelle et non juridictionnelle, règles fondamentales de procédure...). Cette attitude à l'égard du droit conduit d'ailleurs l'auteur à négliger le processus continu de modification législative (ex. suppression de l'expression « bon emploi » des crédits en 1986) et enfin à ignorer la modification législative intervenue en 1994.

Le caractère réducteur de la démarche de M. Olivier BENOIT est accentué par le fait qu'il écarte toute réflexion sur la notion même de juridictions financières, leur place dans notre système juridictionnel et leur originalité au plan européen. On s'inquiète de voir totalement occulté l'apport constitué par la pratique de la Cour des comptes sur près de deux siècles. Enfin, la désincarnation des rapports « contrôleur – contrôlé » conduit de façon regrettable à ne pas faire de réelle différence entre les contrôles des administrations fiscales et ceux des juridictions financières.

M. Olivier BENOIT a répondu à chaque intervenant. Ses réponses ont été à chaque fois claires et argumentées et témoignaient d'une réelle pugnacité.

A l'issue de la soutenance le jury, après en avoir délibéré, a attribué à M. Olivier BENOIT le grade de docteur en science politique de l'Université de Paris X avec la mention très honorable et les félicitations du jury.